

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS39

présenté par
Mme Hélène Geoffroy, rapporteure

ARTICLE 44

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« au 1° de l'article L. 6144-1 et au 3° de l'article L. 6161-2 »

les mots :

« et au 1° de l'article L. 6144-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.